



UOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS?La commission Entraide peut intervenir

Elle s'adresse à toutes les personnes travaillant chez Manpower (salariés intérimaires, CDI-I et permanents). Elle a pour vocation de vous aider à traverser des moments douloureux plus ou moins longs, tels que :

> MALADIE -DÉCÈS-

ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE TRAJET ACCIDENT DE LA VIE CIVILE

SINISTRE (catastrophe naturelle, incendie...)

Constituée de salariés intérimaires et permanents, elle étudie chaque demande de manière individuelle et peut proposer une aide financière en fonction des situations rencontrées et cela **en toute confidentialité**.

PRIME « gratification anniversaire »

Depuis plus de 20 ans, la CGT Manpower n'a cessé de revendiquer une prime d'ancienneté. C'est chose faite depuis maintenant 10 ans. Vous pouvez percevoir une prime de 150€ à 4000€ brut selon votre ancienneté. Si vous n'avez pas perçu votre prime, n'hésitez pas à contacter la CGT Manpower.

Signature

LES CONGÉS pour événements familiaux

Tout salarié bénéficie, sur justificatif et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence de :

- > 4 JOURS pour votre mariage ou pacs
- > 3 JOURS pour chaque naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption
- > 7 JOURS pour le décès d'un enfant de moins de 25 ans, plus 8 jours supplémentaires, dit congé de deuil
- > 3 JOURS pour le décès de votre conjoint ou de votre partenaire lié par un pacte civil de solidarité (pacs)
- > 1 JOUR pour le mariage ou le pacs d'un.e enfant
- > 3 JOURS pour le décès de votre père, de votre mère, de votre beau-père, de votre belle-mère, d'un frère ou d'une sœur

SYNDICALISATION

Parce que la société a tendance à nous individualiser de plus en plus afin de nous affaiblir. Seul.e.s nous ne pouvons rien, ensemble nous pouvons faire changer les choses et être plus fort.e.s!

- > Pour que vos droits soient défendus malgré la précarité que vous subissez tous les jours et qu'ils ne soient pas bafoués par Manpower
- > Pour être épaulé.e.s et soutenu.e.s.

AIDER SON PROCHAIN EST L'UNE DES BASES, POUR UN MEILLEUR VIVRE ENSEMBLE!

Si vous avez des questions ?
Contactez vos élus :
MARIE ODILE BONNET 06 84 68 43 87
JOSÉPHINE CARTAGENA 06 30 68 42 81
MONTASAR AYARI 07 68 43 77 26
CANDIDO APALLIO 06 52 72 84 08

	CANDIDO ANAO30 00 52 /2 04 00	10
le me syndique pour connaître et défendre mes dr	roits, pour donner du poids	

□ Je me syndique pour connaître et defendre mes droits, pour donner du poids à la CGT Manpower pour la défense des intérêts des salariés.e.s. Bulletin d'adhésion à renvoyer à : Syndicat CGT Manpower - 261, rue de Paris - 93100 Montreuil Accompagné de votre règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11€ mensuel).		
Nom Adresse		
Code Postal Tél. Email	Ville Mobile	
N° de matricule	N° d'intérimaire	
Montant cotisation mensuelle		

N'OUBLIEZ PAS VOTRE RIB.

À noter: 66% du montant de votre cotisation vous seront remboursés par crédit d'impôt ou déduits de vos impôts sur le revenu soit au final un montant de 3,66€ par mois. Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt. Votre adhésion restera confidentielle.